

Soutien psychologique face à la prédation

En plus des conséquences économiques qu'elle entraîne, la menace de la prédation initiée par des attaques génère une surcharge psychologique pour les éleveurs qui s'ajoutent à leurs autres préoccupations. Le risque de prédation devient parfois obsessionnel et peut avoir des conséquences sérieuses sur la vie des éleveurs. Il peut s'avérer essentiel d'en parler à quelqu'un en dehors de la cellule familiale et amicale.

Si vous êtes en détresse psychologique ou si vous connaissez une personne dans ce cas, il existe des dispositifs d'aides psychologiques.

La **MSA** a mis en place plusieurs types de services pour les agriculteurs en détresse psychologique :

- Un numéro d'écoute « Agri'écoute » : 09 69 39 29 19

Ce service est joignable 24h/24 et 7j/7 au prix d'un appel local (gratuit depuis une box). Il permet de dialoguer anonymement et de façon confidentielle avec des professionnels.

- La plateforme agriecoute.fr, permettant de :
 - Parler par écrit sur internet en direct avec un psychologue
 - Prendre rendez-vous pour un entretien avec un psychologue ;
 - Consulter des fiches et conseils sur la santé mentale

La plateforme est accessible avec un identifiant et un mot de passe identiques pour tous :

- **Identifiant** : monespaceagriecoute
- **Mot de passe** : AGRIECOUTE

*** La plateforme **Agri collectif**, issu d'un partenariat entre Chambre d'Agriculture France et la FNSEA regroupe toutes les solutions pouvant être mises à disposition d'un agriculteur rencontrant des difficultés d'ordre psychologique et autres. Pour en savoir davantage, voici le lien : <https://www.agricollectif.fr/>

*** Le réseau **Solidarité Paysans** peut également apporter un soutien psychologique aux éleveurs en détresse. Il existe des groupes dans différentes régions ayant des actions différentes. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site suivant : <https://solidaritepaysans.org/>

*** Le réseau **Agri sentinelles** est né de l'initiative de l'union de coopératives d'élevage Alice et porté par la Coopération Agricole en lien avec l'Institut de l'élevage. Ce dispositif forme les salariés des coopératives, proches des éleveurs, à repérer les agriculteurs en détresse psychologique et à les orienter vers les dispositifs d'accompagnement existants. Pour avoir plus d'informations sur ce dispositif, voici le lien : <https://reseau-agri-sentinelles.fr/>

*** *En cas d'extrême urgence, appelez le 15 ou le 112.*